

3.1 Belgique

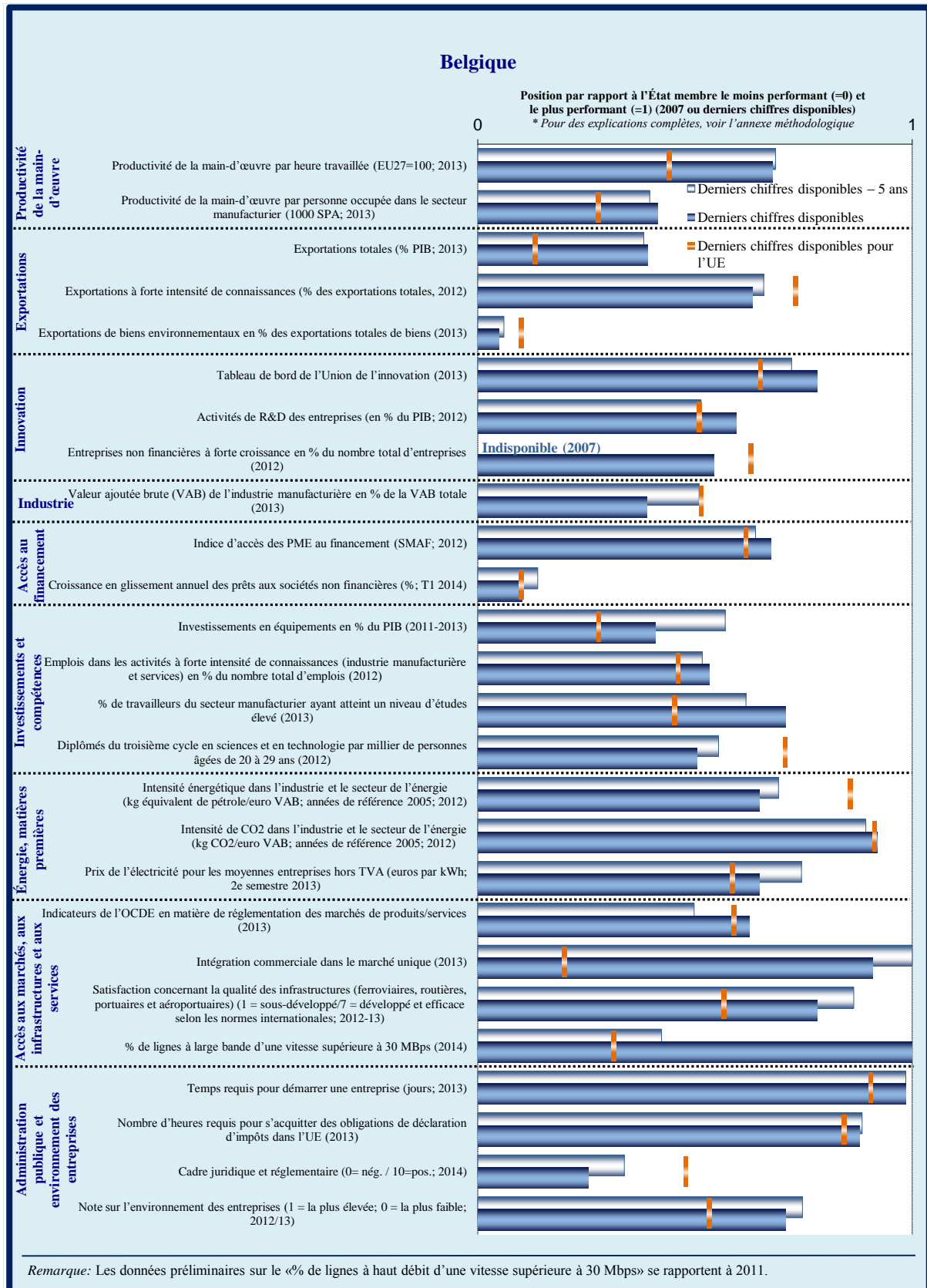
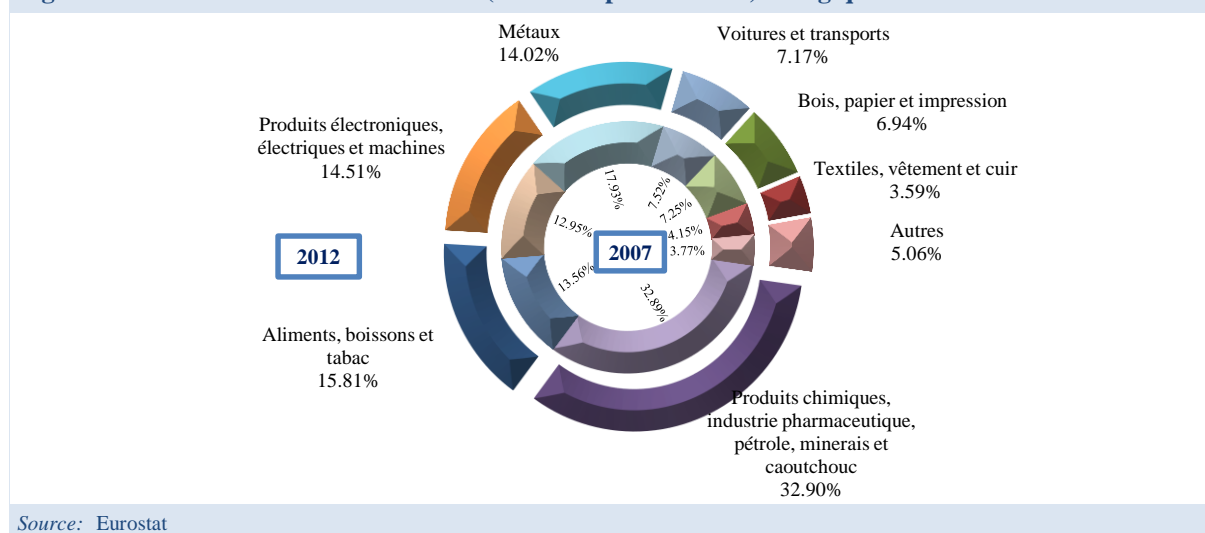


Figure 3.1.1: Secteurs manufacturiers (VAB aux prix de base) - Belgique

3.1.1 Introduction et performances

La Belgique est spécialisée dans des industries à forte intensité capitaliste et dans des secteurs qui se caractérisent par des niveaux d'éducation et d'innovation moyens à élevés, comme les industries chimique, pétrolière et textile. Ces cinq dernières années, la Belgique s'est davantage orientée vers les services que l'économie européenne en moyenne, que ce soit en termes de valeur ajoutée ou d'emploi.

À la suite d'une hausse relativement rapide des salaires, les entreprises manufacturières ont augmenté le déflateur de leur valeur ajoutée, aux dépens de la croissance de la production et de l'emploi. Afin de minimiser le handicap salarial par rapport aux pays voisins, les autorités ont de plus en plus eu recours à divers types de subventions salariales au cours des dix dernières années. Bien que ces dernières aient eu un effet non négligeable dans certains secteurs, la politique axée sur la création d'emplois a orienté une part importante de ce type d'aide vers le commerce national et les secteurs à but non lucratif.

Étant donné que les récentes fluctuations de la productivité varient aussi grandement d'une industrie à l'autre, les coûts salariaux unitaires relatifs par rapport aux principaux partenaires commerciaux de la Belgique diffèrent sensiblement d'un secteur économique à l'autre. Ainsi, la plupart des industries manufacturières, notamment celles des textiles, des produits chimiques, des équipements électriques et de la construction automobile, ont vu leur

compétitivité-coûts s'éroder au cours des cinq dernières années.

Pour relancer la compétitivité globale, il est nécessaire d'appliquer une stratégie à deux volets, qui mette l'accent sur l'amélioration de la compétitivité des coûts dans des industries clés et sur l'amélioration des conditions de croissance des entreprises grâce à des investissements dans les infrastructures, le capital humain, la mobilité, la R & D et le soutien de la commercialisation des innovations.

3.1.2 Accès au financement et à l'investissement

Les PME bénéficient d'un meilleur accès au financement que la moyenne de l'UE et continuent d'accéder plus facilement au soutien financier de l'État que leurs homologues européennes ⁽¹⁾. En 2013, la position de la Belgique s'est détériorée, bien que pas de façon spectaculaire, et ce malgré les mesures stratégiques introduites ces dernières années pour améliorer l'accès au financement. En revanche, ses principaux partenaires européens ont réalisé des progrès ⁽²⁾.

Les PME passent principalement par des prêts bancaires pour accéder aux sources de financement externe. De même, la proportion de prêts aux PME est plus élevée que la moyenne de l'UE. Le flux important de capital-risque vers des investissements

⁽¹⁾ Fiche technique 2013 du «Small Business Act», sous-indice d'accès au financement en fonds propres 2012.

⁽²⁾ Indice d'accès au financement des PME 2012.

en phase de démarrage s'est réduit de moitié, mais reste plus élevé que la moyenne de l'UE.

Un nombre nettement plus élevé de PME ont déploré le refus de leurs demandes de prêts ou des conditions d'emprunt inacceptables, ainsi que des difficultés à accéder aux programmes d'aide publique. Les délais particulièrement longs de paiement par le secteur public ont considérablement diminué ces dernières années ⁽³⁾.

Les trois régions ont réglé le problème en élargissant la portée du financement et des garanties. En Flandre, le fonds SOFI se concentre plus particulièrement sur l'essaimage des activités de recherche. Une garantie gouvernementale pour les entreprises facilite l'ouverture de lignes de crédit auprès des banques. Le portefeuille des PME finance les conseils et la formation, y compris les recherches technologiques ⁽³⁾. En Wallonie, l'instrument SOCAMUT octroie automatiquement un mélange de garanties bancaires et de cofinancement aux jeunes pousses et aux microentreprises. Le programme Novallia propose des prêts aux PME pour financer la part de leurs dépenses associée à des projets d'innovation sélectionnés ⁽⁴⁾.

La coexistence d'un grand nombre de programmes d'aide financière rend le paysage des subventions très complexe, ce qui peut expliquer le fait que les PME innovantes aient moins recours à l'aide publique. À cet égard, il est possible de rationaliser davantage les programmes d'incitation existants et de réduire les obstacles administratifs.

3.1.3 Innovation et compétences

En tant que «suiveur de l'innovation», la Belgique affiche des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE ⁽⁵⁾. Ses forces résident dans les publications scientifiques internationales communes, les PME innovantes coopérant avec d'autres entreprises et les publications communes public-privé. Cependant, l'accroissement des performances est sensiblement inférieur à la moyenne de l'UE, principalement en raison d'une augmentation des dépenses d'innovation

hors R & D, de la part de vente des innovations et, dans une moindre mesure, du nombre d'entreprises innovantes à croissance rapide.

Globalement, la Belgique semble sur la bonne voie pour atteindre son objectif de 3 % d'intensité de la R & D à l'horizon 2020. L'intensité de la R & D n'a cessé d'augmenter depuis 2005, aussi bien dans le secteur public (de 0,56 % en 2005 à 0,7 % en 2012) que dans les entreprises (de 1,24 % à 1,52 %). Les secteurs de haute technologie, en particulier la pharmacie et l'électronique, représentent la plus grande part des investissements en R & D des entreprises, suivis par l'industrie de moyenne technologie.

L'augmentation de l'intensité de la R & D des entreprises belges depuis 2005 s'explique en partie par la très forte croissance des dépenses en R & D associées aux produits pharmaceutiques (qui représentaient 31 % des dépenses en R & D des entreprises en 2011, contre 25 % en 2005) et aux services (21 % des dépenses en 2011, contre 17 % en 2005). L'intensité de la R&D s'est également accrue dans la plupart des autres secteurs manufacturiers au cours de la période 2007-2011. Au-delà du rôle clé du secteur pharmaceutique, une intensification relativement généralisée des connaissances de l'économie et, dans une certaine mesure, un élargissement de la base de l'innovation semblent effectivement se développer ces dernières années en Belgique, bien que d'une façon encore trop limitée. En 2011, 43 % des dépenses en R & D des entreprises se concentraient toujours dans les grandes entreprises (de plus de 1 000 salariés), contre 46 % en 2002.

L'un des défis consiste à accélérer la transition vers une économie à plus forte intensité de connaissances et davantage fondée sur l'innovation en exploitant pleinement les points forts du système de recherche et d'innovation, notamment en transformant les résultats de la R & D en produits et services innovants. Plus précisément, la quête de sociétés innovantes à croissance plus rapide ⁽⁶⁾ pourrait être encouragée par l'amélioration des grappes d'entreprises (clusters) et des conditions de croissance. Le potentiel réside en particulier dans le secteur des services, qui affiche une croissance plus rapide que le secteur manufacturier.

⁽³⁾ <http://www.pmv.eu/en/services/sofi>
<http://www.ewi-vlaanderen.be>.

⁽⁴⁾ <http://www.kammco.be/fr/actualites/financement-tpe---produit-mixte-automatique-de-la-socamut.htm>
<http://www.novallia.be/fr/index.html>.

⁽⁵⁾ Tableau de bord de l'Union de l'innovation 2014.

⁽⁶⁾ Research and innovation performance in 2013, Country Profile Belgium, Commission européenne.

Le pays a déjà fait de grands pas dans ce domaine: la Belgique applique une stratégie de spécialisation intelligente diversifiée et joue un rôle de premier plan dans l'Initiative Vanguard; elle offre un soutien accru aux industries créatives et écologiques et met l'accent sur l'innovation stratégique pour la reconversion des industries.

À tous les niveaux, le gouvernement prend des initiatives visant à aligner les investissements en RDI sur les politiques d'aide aux exportations et d'intégration des pôles de compétitivité dans les chaînes de valeur internationales. Les programmes d'aide à la recherche des entreprises au niveau régional font l'objet de critiques de la part des entreprises qui se plaignent de leur accès complexe et chronophage, et sont fortement fragmentés. Bien que la Belgique demeure un endroit attractif pour les investissements en R & D, notamment en raison des incitations fiscales, le désinvestissement sectoriel a également contribué à la réduction du niveau global d'investissement en RDI ⁽⁷⁾.

La rigidité du marché du travail a entraîné une pénurie évidente de compétences dans les métiers très qualifiés et a favorisé le chômage parmi les chercheurs d'emploi les moins qualifiés. La pénurie de professionnels qualifiés pour les métiers techniques et d'avenir sape les efforts d'amélioration des résultats de l'économie belge en matière d'innovation. Le taux de participation des adultes à des actions d'apprentissage tout au long de la vie est inférieur à la moyenne de l'UE, notamment pour les travailleurs âgés et peu qualifiés. Bien que la coordination entre les différents acteurs sous-fédéraux chargés de l'enseignement, de la formation et de l'emploi progresse, de plus amples efforts seraient bénéfiques.

Le gouvernement a pris certaines initiatives visant à accroître le nombre de diplômés en sciences, en technologie et en mathématiques, ce qui s'est traduit par une légère amélioration ces derniers temps. Malgré tout, la Belgique continue d'afficher des résultats inférieurs à la moyenne de l'UE dans ce domaine ⁽⁸⁾.

⁽⁷⁾ Idem.

⁽⁸⁾ Examen approfondi, Déséquilibres macroéconomiques, Belgique 2014.

3.1.4 Énergie, matières premières et durabilité

Avec une industrie forte consommatrice d'énergie et des ménages peu performants en matière d'efficacité énergétique, la Belgique a une économie à forte intensité énergétique. La production de métaux et de produits chimiques représente un cinquième de la valeur ajoutée industrielle totale et consomme près des deux tiers de toute l'énergie finale utilisée dans l'industrie.

La forte intensité des émissions est tempérée par l'importance de la production d'énergie nucléaire. Le plan Wathélet (juillet 2013) fournit un cadre favorisant l'abandon progressif de l'énergie nucléaire, la sécurité d'approvisionnement et l'interconnexion. Toutefois, l'incertitude quant à la disponibilité future et au coût de l'énergie reste une véritable préoccupation pour les entreprises ⁽⁹⁾.

Les stratégies de réduction des prix, telles que la révision du mécanisme d'indexation des prix et une plus grande transparence du marché, sont principalement orientées vers le marché de la consommation. La régionalisation prévue des tarifs de distribution d'électricité ajoute à l'incertitude quant à l'évolution future des coûts de distribution pour les utilisateurs finaux. Au niveau régional, des mesures ont été prises pour encourager la cogénération afin de réduire le coût de l'énergie pour les industries à forte intensité énergétique et de prodiguer des conseils et de l'aide aux PME.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Belgique a besoin d'intensifier ses efforts et de rendre le transport routier plus respectueux de l'environnement ⁽¹⁰⁾. Par rapport à la plupart des autres pays, l'encombrement de la circulation aux heures de pointe constitue un problème majeur en Belgique, tant dans les agglomérations urbaines que sur les grands axes interurbains.

⁽⁹⁾ «Benchmarking study of electricity prices between Belgium and neighbouring countries», Deloitte & Touche 2013.

⁽¹⁰⁾ Voir la recommandation par pays pour la Belgique, <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?!=FR&f=ST%2010772%202014%20INIT>.

3.1.5 Accès aux marchés, aux infrastructures et aux services

La Belgique s'est spécialisée dans l'exportation de produits de faible et moyenne technologie, qui sont davantage soumis à une concurrence sur les prix. Au cours de la dernière décennie, on a assisté à une spécialisation croissante dans les biens intermédiaires. Les exportations totales de biens et de services progressent à un rythme plus lent que les exportations de la zone euro et l'augmentation des exportations de haute technologie demeure relativement faible.

La palette des destinations des exportations se diversifie de plus en plus. En 2013, les exportations de biens et de services étaient principalement destinées à des pays voisins. Cependant, la part des exportations vers les principaux marchés émergents a encore augmenté. Les exportateurs belges ont aussi indirectement bénéficié de nouveaux marchés grâce à des exportations vers l'Allemagne ⁽¹¹⁾.

Le défi consistant, pour la Belgique, à augmenter la compétitivité de ses exportations de biens demeure entier. L'augmentation des exportations de services n'a pas suffi à compenser la perte de part de marché des exportations de biens. En outre, les coûts administratifs d'exportation en Belgique sont beaucoup plus élevés que dans les autres pays de l'UE ⁽²⁾.

Cela contraste avec le mécanisme très développé d'aide aux entreprises exportatrices, tel que les garanties financières et commerciales offertes par le Ducroire et les initiatives internationales de mise en réseau soutenues par le gouvernement et axées sur les marchés et les secteurs, fondées sur une analyse préalable des besoins et des possibilités commerciales.

Les prix des biens et services sont généralement plus élevés en Belgique que dans les autres États membres, en raison de l'existence de restrictions opérationnelles et d'obstacles à la concurrence persistants dans le secteur du commerce de détail ⁽¹²⁾. En ce qui concerne l'établissement commercial, la régionalisation en cours permet d'abaisser les

barrières à l'entrée, mais le risque de fragmentation du marché doit faire l'objet d'une surveillance active.

Il existe encore trop de restrictions dans les services professionnels, notamment dans les professions juridiques, comptables et de l'architecture. L'autorité générale de concurrence établie en septembre 2013 en est aux premiers stades de sa mise en œuvre. Malgré l'augmentation de son budget, elle reste de dimension plus modeste que ses homologues des pays de taille similaire ⁽¹³⁾.

Les infrastructures de transport n'ont cessé de se dégrader au cours des deux dernières décennies. Les autorités belges tentent de remédier à la situation en investissant dans le réseau routier en Flandre, le réseau ferroviaire régional autour de Bruxelles, le transport multimodal en Wallonie et la coordination des transports publics entre les différentes entités.

L'inefficacité du marché persiste dans le transport ferroviaire et aérien. L'indépendance du service de régulation des principaux aéroports n'est pas suffisamment garantie. La Belgique n'a pas encore ouvert son marché du transport ferroviaire de voyageurs à la concurrence, et la ponctualité et la fiabilité des services ferroviaires demeurent une préoccupation.

Bien que l'utilisation du haut débit mobile soit en hausse, le taux de pénétration en Belgique reste parmi les plus faibles de l'UE. L'adoption, en 2012, de la loi sur les télécommunications, qui a simplifié le changement de fournisseur, a stimulé le dynamisme du marché belge de la téléphonie mobile ⁽¹⁴⁾.

3.1.6 Administration publique et environnement des entreprises

La part élevée du secteur public dans l'économie a encore augmenté. La perception de l'efficacité et de la qualité du service public est bonne, même si des obstacles administratifs persistent ⁽¹⁵⁾. Davantage d'efforts sont déployés au niveau fédéral et régional pour respecter les accords de paiement gouvernementaux.

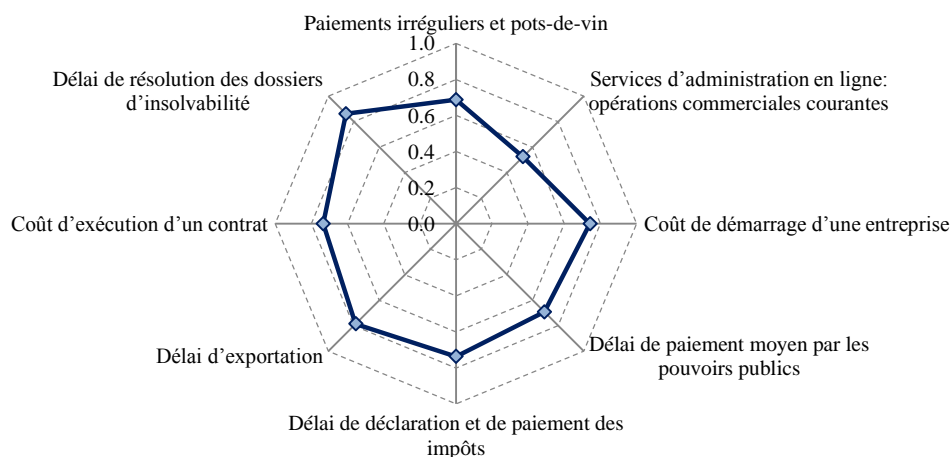
⁽¹¹⁾ http://www.abh-ace.be/en/statistics/buitenlandse_handel_belgie/

⁽¹²⁾ Base de données de l'OCDE sur les marchés de produits.

⁽¹³⁾ Document de travail des services de la Commission, Évaluation du programme national de réforme et du programme de stabilité de la BELGIQUE pour 2014, SWD(2014) 402 final.

⁽¹⁴⁾ Tableau de bord de la stratégie numérique 2013.

⁽¹⁵⁾ Tableau de bord de l'innovation dans le secteur public 2013.

Figure 3.1.2: Profil global de l'administration publique - Belgique

Note: Les valeurs ont été classées de telle sorte que les meilleurs résultats (État membre) correspondent à 1 et les moins bons à 0.

Source: Doing Business – Groupe de la Banque mondiale; Intrum Justitia; OCDE; Forum économique mondial; Commission européenne.

Malgré les gros efforts réalisés pour améliorer l'accès en ligne et la simplification électronique, l'utilisation des TIC et des outils innovants dans l'administration publique est faible par rapport aux services privés⁽¹⁶⁾. Les complexités et retards résultant de l'introduction progressive d'instruments fondés sur des observations factuelles sont en cours de résolution⁽¹⁷⁾. Il convient de poursuivre les efforts pour mettre en œuvre le test PME au niveau des régions.

Le niveau généralement faible de la bureaucratie masque l'impact négatif des lourdeurs administratives dans des domaines clés de la compétitivité⁽¹⁸⁾. Les principales faiblesses résident dans l'entrepreneuriat ainsi que dans les coûts élevés d'établissement et d'obtention de licences.

La question de la propension à l'entrepreneuriat est au centre des débats depuis un certain temps. Les 3 régions déploient une action forte en faveur de l'entrepreneuriat et obtiennent des résultats positifs. De plus amples recherches s'imposent pour identifier les causes sous-jacentes, et les politiques mises en place devront être maintenues pour parvenir à une

⁽¹⁶⁾ Compétitivité de la Belgique 2012.

⁽¹⁷⁾ «Excellence of Public Administration for Competitiveness in the EU Member States» 2012.

⁽¹⁸⁾ Complexité des régimes d'aide régionaux et des subventions à l'emploi, coûts des documents d'exportation, charge administrative en matière de fiscalité, d'emploi et d'environnement, faiblesses du système judiciaire, manque de cohérence dans la politique d'immigration.

évolution des mentalités, notamment chez les jeunes entrepreneurs potentiels.

Des initiatives ont été lancées afin de simplifier les permis de construire et l'enregistrement de la propriété au niveau régional. La législation belge continue d'exiger des montants relativement élevés au titre du capital versé pour les jeunes pousses. La réglementation demeure complexe dans le domaine de la législation fiscale et de la sécurité sociale, bien qu'une amélioration soit notable dans le domaine de la législation environnementale. L'environnement des entreprises bénéficierait d'une plus grande transparence et de coûts de mise en conformité réduits si le système fiscal était simplifié.

La forte pression fiscale sur le travail et les faibles taxes environnementales suggèrent que le déplacement de la charge fiscale vers des assiettes fiscales ayant un effet de distorsion moins important sur la croissance permettrait de stimuler la croissance économique et l'emploi, tout en améliorant l'environnement. Un net élargissement des assiettes fiscales, une réduction des dépenses fiscales en matière d'impôt sur le revenu, l'accroissement de l'efficacité de la TVA et la suppression des failles existantes sont autant de solutions qui pourraient ouvrir la voie à des mesures plus ambitieuses visant à réduire le fardeau fiscal.

La Belgique reste attractive pour les investissements étrangers, comme en témoigne l'augmentation des capitaux étrangers et des bénéfices non répartis des

sociétés étrangères, qui sont passés de 114 % du PIB en 2005 à 153 % en 2012. Toutefois, le nombre moyen d'emplois créés par les investissements étrangers ne représente que la moitié de celui des autres pays de l'UE ⁽¹⁹⁾.

3.1.7 Conclusions

Au cours de la période étudiée, la Belgique a vu sa position concurrentielle se dégrader en raison de la faible croissance de sa productivité, de ses pertes de compétitivité-coûts, de sa spécialisation dans les produits de faible et moyenne technologie et de son orientation géographique vers les pays voisins.

⁽¹⁹⁾ <http://www.nbb.be/belgostat>
Baromètre Ernst & Young de l'attractivité de la Belgique.

La Belgique rencontre certaines difficultés. Pour regagner de la compétitivité-coûts, il est important d'aligner la hausse des salaires réels sur la productivité de la main-d'œuvre et de remédier aux aléas du marché de l'énergie. L'attractivité de l'environnement des entreprises pourrait être renforcée par des investissements dans les infrastructures de transport et d'énergie, la simplification et la rationalisation des procédures, la mise en œuvre d'initiatives de réduction de la charge et l'investissement accru dans l'innovation au sein du secteur public.

Pour regagner de la compétitivité hors coûts et accélérer la transition vers une économie à plus forte intensité de connaissances, la Belgique doit s'attaquer à l'inadéquation des compétences, rendre les métiers techniques plus attrayants et encourager le financement de la RDI dans un ensemble plus large de secteurs et d'entreprises. La Belgique doit également stimuler la commercialisation de produits et services innovants et continuer à se centrer sur le renouveau industriel pour accroître la productivité grâce à de nouvelles sources de croissance.